



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

DIRECTION GÉNÉRALE

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 15 décembre 2016

Regroupement des maisons
pour femmes victimes de violence conjugale
Casier postal 55005, CFP Notre-Dame
11, rue Notre-Dame ouest, Montréal (Québec) H2Y 4A7

Mesdames,

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adhère au projet « Pour une municipalité sans violence » mis sur pied par le Regroupement des maisons d'hébergement.

Vous trouverez ci-joint une résolution passée et adoptée à cette fin par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire tenue le 13 décembre dernier.

Veuillez recevoir, Mesdames, mes salutations distinguées.

Le directeur général,


pour
Denis Savard

DS/Imp

Pièce jointe : Résolution numéro 2016-12-740

c.c. Anne Houyon, L'Ombre-Elle

DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Du livre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la résolution suivante passée et adoptée à la séance ordinaire du 13 décembre 2016.

Résolution numéro 2016-12-740

Adhésion au projet « Pour une municipalité sans violence » mis sur pied par le « Regroupement provincial des maisons d'hébergement »

ATTENDU QUE

la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (*article 1*);

ATTENDU QUE

c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QU'

il y a lieu d'appuyer les efforts du «Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale» et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyens contre la violence conjugale;

ATTENDU QUE

l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

ATTENDU QUE

la violence continue, malheureusement, de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs;

ATTENDU QU'

il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts se proclame « municipalité alliée contre la violence conjugale » en appui au « Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale » ;

QUE le conseil municipal de la Ville condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine.

ADOPTÉE

Je, Céline Duperré, certifie que ce qui précède est un extrait véritable du livre de délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dont je suis la greffière-adjointe,


Céline Duperré, greffière-adjointe

Sainte-Agathe-des-Monts, daté le 14 décembre 2016